

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme

109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

**Novances-David & Associés**  
« Horizon »  
455, Promenade des Anglais  
06285 Nice

**Deloitte & Associés**  
Les Docks - Atrium 10.4  
10, place de la Joliette  
13002 Marseille

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Société Anonyme  
109, rue Jean Aicard  
83300 Draguignan

---

### **Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2015

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

---

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### **Convention entre votre société et la SCI François Charles Investissements**

*Dirigeants concernés : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 13 mai 2015, uniquement Président du Conseil d'Administration depuis cette date) et Madame Magali DEVALLE (Administrateur et depuis le 28 décembre 2015, Directeur Général Délégué)*

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2015, la SCI François Charles Investissements, dont Monsieur Francis PIZZORNO est associé et Madame Magali DEVALLE est la Gérante, a signé un contrat de location de terrain nu avec votre société concernant un terrain situé à la ZAC Pôle Production, Le Capitou, 83600 FREJUS. Les motifs exposés justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société sont la situation remarquable du terrain, dans un lieu parfaitement adapté aux projets de la société.

Le loyer annuel s'est élevé à 18 919 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

#### **Conventions et engagements non autorisés préalablement**

En application des articles L.225-42 et L. 823-12 du Code de commerce, nous vous signalons que les conventions suivantes n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

#### **Convention entre votre société et un Administrateur**

*Dirigeant concerné : Monsieur Bruno ROHMER (Administrateur jusqu'au 30 juin 2015)*

La société NAOS, dont Monsieur Bruno ROHMER est gérant, a fourni à votre société des services de conseil d'audit stratégique entre septembre 2013 et février 2014, pour lesquels une rémunération de 25 000 euros HT a été facturée.

La procédure d'autorisation n'avait pas été suivie en raison d'une omission.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 30 juin 2015, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Les motifs exposés justifiant de l'intérêt de cette convention pour la société étaient la nécessité de mettre en œuvre d'urgence des prestations permettant de prendre des décisions sur l'opportunité de répondre à certains marchés publics.

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Convention de management fees entre votre société et ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement**

Dirigeants concernés communs aux différentes sociétés :

*Dirigeants concernés : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 13 mai 2015, uniquement Président du Conseil d'Administration depuis cette date), Madame Magali DEVALLE (Administrateur et depuis le 28 décembre 2015, Directeur Général Délégué) et Monsieur Frédéric DEVALLE (Administrateur et depuis le 13 mai 2015, Directeur Général)*

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration des 3 avril 2007 et 3 avril 2008, votre société a signé avec ses filiales non détenues à 100% directement ou indirectement Dragui-Transports et P.E.E.A. des conventions d'assistance administrative et commerciale pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Suite à l'avenant du 27 mars 2009, la répartition de la rémunération de votre société se présente comme suit :

- 20% au prorata des chiffres d'affaires réalisés par les filiales,
- 80% au prorata des résultats d'exploitation des filiales bénéficiaires.

La procédure d'autorisation concernant la tacite reconduction annuelle n'a pas été suivie en raison d'une omission.

Les montants comptabilisés par votre société et ses filiales au titre de l'exercice 2015 sont indiqués ci-après, en euros hors taxes :

- Avec la société Dragui-Transports : 2 677 798 euros
- Avec la société P.E.E.A. : 16 468 euros

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

##### ***Conventions dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

##### **Convention entre votre société et la SCI de la Nartuby**

*Dirigeant concerné : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 13 mai 2015, uniquement Président du Conseil d'Administration depuis cette date)*

Conformément à l'autorisation donnée par votre Conseil d'Administration en date du 31 janvier 2007, la SCI de la Nartuby, dont Monsieur Francis Pizzorno est Gérant, a signé un bail commercial avec votre société pour les locaux sis à 83300 Draguignan, 303, boulevard Caussemille. Le loyer annuel s'est élevé à 54 010 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

## **GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés  
Exercice clos le 31 décembre 2015

### **Conventions entre votre société et la SCI François Charles Investissements**

*Dirigeants concernés : Monsieur Francis PIZZORNO (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général jusqu'au 13 mai 2015, uniquement Président du Conseil d'Administration depuis cette date) et Madame Magali DEVALLE (Administrateur et depuis le 28 décembre 2015, Directeur Général Délégué)*

a) La SCI François Charles Investissements, dont Monsieur Francis Pizzorno est associé et Madame Magali Devalle est la Gérante, a signé le 29 juillet 2010 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis à 94400 Vitry sur Seine, 53, rue Edith Cavell. Le loyer annuel s'est élevé à 204 897 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

b) La SCI François Charles Investissements a également signé le 10 mai 2004 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre siège social sis à 83300 Draguignan, 109, rue Jean Aicard. Ce bail commercial a fait l'objet d'un avenant « A » à effet du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ayant pour objet de modifier le loyer annuel, correspondant à une extension des locaux, puis d'un avenant N°2 à effet du 1<sup>er</sup> mars 2011 ayant pour objet la fin de la colocation avec d'autres sociétés du groupe. Le loyer annuel s'est élevé à 239 734 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

c) La SCI François Charles Investissements a également signé le 27 septembre 2012 un bail commercial avec votre société pour les locaux de votre établissement sis 11, avenue Pierre Sémard – 69200 Vénissieux. Le loyer s'est élevé à 240 742 euros hors taxes au titre de l'exercice 2015.

Nice et Marseille, le 2 mai 2016

Les Commissaires aux Comptes

**Novances-David & Associés**

Christian DECHANT

**Deloitte & Associés**

Anne-Marie MARTINI